

M. Delachenal a retrouvé la plus grande partie de son histoire dans les registres originaux du Parlement de Paris.

L'auteur nous fait voir d'abord comment on devient avocat; comment on étudie le droit dans les universités; comment on obtient la licence. Tout ne se passe pas alors de la façon la plus régulière. On achète les lettres de licence, au lieu de les mériter, et les professeurs, les maîtres récents, du moins au ^{xvi}^e siècle, ne donnent pas toujours aux étudiants l'exemple du travail. Plusieurs ne lisent pas même leurs cours : ils se bornent à communiquer leurs cahiers, et ne se préoccupent trop souvent que de ne pas laisser s'accroître le nombre de leurs collègues, afin de ne pas voir diminuer le chiffre de leurs traitements. Le licencié est ensuite présenté au Parlement par un de ceux qu'on appelait *les plus anciens et les plus fameux membres de l'ordre*, et ce n'est qu'au bout d'un stage de deux ans qu'il lui est permis de plaider.

Employait-il convenablement ces deux années? Il faut le supposer; mais nous savons qu'il se faisait beaucoup de tapage aux audiences. Au ^{xvi}^e siècle il ne fallait pas moins de six huissiers, dont deux devaient se tenir en permanence à l'entrée du parquet, pour empêcher qu'on ne fit trop de bruit pendant les plaidoiries. Les audiences, il est vrai, étaient publiques, et l'on doit mettre une partie de tout ce tumulte sur le compte des étrangers. On peut croire cependant que les jeunes avocats y avaient leur part, car un arrêt nous apprend que ne pouvant pas porter encore la parole en public, ils s'en dédommageaient en *cacquetant*.

Était-ce là leur moindre défaut?

Ils faisaient cependant partie d'une confrérie de Saint-Nicolas, où ils se rencontraient avec leurs anciens. Commune aux avocats et aux procureurs, les avocats y dominaient. C'était un avocat qui, dans les cérémonies, portait